

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit le Vingt Sept Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, L. Monnerie, D. Renouf, , Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

P. Guilbaudeau qui a donné procuration à L. Monnerie

C. Jourdain qui a donné procuration à A.M. Goujon

MF Guillemot qui a donné procuration à M. Foidart

Absent :

L. Médica,

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 21 Mars 2018

Date de l'affichage : 21 Mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

-----  
**2018\_40 : Convention avec GRDF pour l'hébergement de concentrateurs sur  
des « points hauts » dans le cadre du projet Compteurs  
Communicants GAZPAR**

*Rapporteur : D. Guillerme*

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GRDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GRDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

C'est dans ce cadre que la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a proposé la généralisation des compteurs de gaz évolués aux Ministres chargés de l'Énergie et de la Consommation. Ces derniers ont approuvé, pour GRDF, le déploiement généralisé de ces compteurs dénommés GAZPAR (délibération de la CRE du 13 juin 2013).

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune.

GRDF demande à la ville de soutenir sa démarche et d'accepter d'héberger des concentrateurs sur « des points hauts » :

Liste des sites communaux (proposés par l'Hébergeur faisant l'objet de la Convention) :

Identifiant du Site	Latitude	Longitude	Hauteur	Type de Site	Montant de redevance du site	Surface d'occupation du matériel (en m <sup>2</sup> )
L'ESTRAN	47,788016	-3,485659	9 m	IMMEUBLE TOIT TERRASSE	50 € / an	0,1
BÂTIMENT BRIZEUX	47,789356	-3,486100	15 m	IMMEUBLE TOIT EN V	50 € / an	0,1
COMPLEXE SPORTIF DE KERGROËZ	47,782945	-3,489803	12 m	PYLÔNE	50 € / an	0,1
ESPACE AVALON	47,792475	-3,493375	8 m	IMMEUBLE TOIT TERRASSE	50 € / an	0,1
HÔTEL DE VILLE	47,792475	-3,493375	14 m	IMMEUBLE TOIT TERRASSE	50 € / an	0,1
SERVICES TECHNIQUES	47,808043	-3,479368	8 m	IMMEUBLE TOIT TERRASSE	50 € / an	0,1

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les termes d'une convention de partenariat et d'autoriser le Maire à signer ladite convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 21 février 2018 ;

VU le projet de convention avec GRDF pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement de concentrateurs sur des « points hauts » dans le cadre du projet Compteurs Communicants Gaz de GRDF ;

**APPROUVE** le projet de convention avec GRDF pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement de concentrateurs sur des « points hauts » dans le cadre du projet Compteurs Communicants Gaz de GRDF ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

ID : 056-215600784-20180327-201840-DE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

**Adopté à l'unanimité**

-----  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 28 Mars 2018  
Le Maire,  
Joël DANIEL



